

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris

EXTRA

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de

Noyers



☎ 02 38 92 40 72

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2024.

Présents : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Pierre BADER, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX.

Absents excusés : Sarah BADER (*procuration donnée à Pierre BADER*), Angélique BEAUDOIN (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Florence QUIGNON (*procuration donnée à Yannick GERVAIS*).

Secrétaire de séance : Jacques AUBERT.

Nombre de Conseillers

- En exercice 13
- Présents 10
- Votants 13

Objet : Admission en créances éteintes – Budget Assainissement

Délibération n°22/2024

A la demande du Service de Gestion Comptable de Montargis, il est nécessaire de voter l'admission en Créances éteintes (*créances définitivement annulées*), des créances concernant des factures d'assainissement datant de 2018 et 2019 pour un administré, pour lesquelles les recherches entreprises auprès du débiteur se sont déclarées infructueuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition du Service de Gestion Comptable de Montargis et de passer en créances éteintes la somme de 683.54 € correspondant auxdites pièces irrécouvrables. Cette créance éteinte sera comptabilisée au compte 6542 « Créances éteintes » du service assainissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,
Marie-Annick MARCEAUX.

Monsieur Le Secrétaire de séance,
Jacques AUBERT.

